



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 10 février 2019

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	-	18'113	18'113	n.d.*	n.d.*	3'427	18.92	n.d.*
Lucerne	-	5'042	5'042	1'456	28.88	927	18.39	63.67
Bâle-Ville	36	8'515	8'551	2'206	25.8	1'480	17.31	67.09
Genève	51'584	26'794	78'378	38'458	49.07	21'410	27.32	55.67
Fribourg	1'017	6'184	7'201	2'231	30.98	1'160	16.11	51.99
Neuchâtel	29'825	591	30'416	n.d.*	n.d.*	4'759	15.65	n.d.*
Saint-Gall	37'980	8'275	46'255	16'326	35.30	4'341	9.38	26.59
Argovie	-	9'923	9'923	2'349	23.67	1'566	15.78	66.67
Thurgovie	-	3'732	3'732	1'005	26.93	609	16.32	60.60
Vaud	-	19'024	19'024	5'260	27.65	3'548	18.65	67.45
Total	120'442	106'193	226'635	69'291	38.90	43'227	19.07	50.57

Exemple de lecture : Dans le canton de Fribourg, 1'017 électeurs résidant en Suisse et 6'184 résidant à l'étranger, soit un total de 7'201 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 2'231 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 30.98 %. De ces 2'231 électrices et électeurs ayant voté, 1'160 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 51.99 %. Des 7'201 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Fribourg, 16.11 % l'ont fait.

* Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent pas ce chiffre. Ces cantons ne sont pas pris en compte pour le calcul des totaux.